



## **L'APICULTEUR SAVOYARD**

Association Apicole depuis 1974

Site Internet de l'Association: <http://apiculteur-savoynard.jimdo.com/>:

**Bulletin de liaison N° 13**

**2016**

**L'ASSEMBLEE GENERALE aura lieu le : 13 MARS 2016**

## SOMMAIRE

Editorial.....	3
La page du trésorier .....	4
Assemblée Générale 2015.....	5
Le Rucher Ecole Départemental .....	6
Concours des Miels et Pains d'épices.	7
Nos Activités, UNAF .....	8, 9
Les divers Ruchers, Bibliothèque....	10
La vie des Sections.....	11, 12
Recette du Pain D'Epices.....	13
A propos des Commandes.....	14
Déclaration des Ruchers:.....	15
Les Commandes :.....	16
Groupama (assurances).....	17, 18
Les Obligations de L'Apiculteur....	19
Les visites Sanitaires : .....	20
Les Ventes et Achats Matériels....	21
La page Botanique .....	22
Le G.D.S.A : .....	23
Composition du Bureau .....	24, 26
Pour Mémoire :.....	25
Auprès de qui s'adresser.....	27



Genêt



Sainfoin



***Pensez à réserver vos achats auprès de nos annonceurs***

## **EDITORIAL du Président,**

Chers (es) Amis (es) Apiculteurs (trices),

### **I) Déclaration des Ruches :**

Suite à une évolution Législative Européenne, le Ministère à décider pour 2016 d'harmoniser les dates de Déclarations des Ruches et Ruchers.

**Donc la période 2016 démarrera le 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2016,** au lieu du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Roger va vous faire une page spéciale dans ce bulletin pour bien vous donner les toutes dernières informations que nous possédons (page 15).

### **II) Bilan de la Récolte 2015 :**

Elle fut bien meilleure que les précédentes années, avec quelques soucis sur certains endroits à cause du Miellat, il faudra bien en tenir compte pour éviter un hivernage compliqué avec risque de Dysenterie, qui peut être moins grave par l'apport de candi.

Il vous faudra au printemps retirer des cadres et les remplacés par des cadres de cire gaufrée, pour éviter le blocage de ponte.

### **III) Biodiversités :**

Nous sommes très engagés dans l'Agro-Ecologie par les Cultures Dérobées "Couvrir son sol en hiver" par des Cultures Polliniques qui peuvent se faire aussi dans les jardins (après pomme de terre ou haricots, etc ...) avec tous les avantages que cela apportent.

### **IV) Assemblée Générale du 13 Mars 2016 :**

Le C.A. (Conseil D'Administration) , son Président sont très content de votre participation, c'est très encourageant pour eux, et c'est aussi un moment fort, signe de bonne santé de notre Association.

Les commandes de matériels seront distribués avant l'Assemblée Générale, venez un peu avant pour les récupérer.

Je vous souhaite de bonnes Fêtes de fin d'Année à toutes et tous, et une bonne saison Apicole 2016.

Votre dévoué Président Départemental : Jean Pierre ALAIME

## LA PAGE DU TRESORIER

compte de l'activité de l'année 2014

Comptes N°	CHARGES	€	Comptes N°	PRODUITS	€
	<b>COTISATIONS &amp; ASSURANCES SOUSCRITES</b>			<b>COTISATIONS &amp; ASSURANCES SOUSCRITES</b>	
60103	Assurances	2 158,32	7010	Cotisations annuelles des adhérents, dont au GDSA	2 035,10
60104	Cotisations (GDSA, UNAF et divers )	1 312,21	et	Cotisation des Sections	193,80
	TOTAL	<b>3 470,53</b>	suivants	Cotisation Cours Rucher Ecole	117,00
				Cotisations Aide Jur- U.N.A.F. & Eco-emballage	131,49
60 105	<b>DEPENSES / ACTIVITES</b>			Assurances	1 714,81
601051	Concours des Miels et Pains	436,73		TOTAL	<b>4 192,00</b>
601052 & 53	Stage, Formation et Expositions, bulletin	48,00		<b>RECETTES / ACTIVITES</b>	
601054	Rucher Ecole	49,59	701051	Concours des Miels et Pains	437,00
601055	Repas A.G. et C.A.	1 638,54	701054	Rucher Ecole	1 436,92
	TOTAL	<b>2 172,86</b>	701055	Repas A.G. et C.A.	1 041,00
				TOTAL	<b>2 914,92</b>
	<b>ACHATS</b>			<b>COMMANDES DES ADHERENTS</b>	
601061	Candi	2 876,29	701061	Candi	3 647,00
601062	Sirop + Sucre	4 144,07	701062	Sirop	5 067,99
601063	Pots Kg	1 807,26	701063	Pots Kg et 500 gr	1 554,00
601064	Cire d'opercules	1 059,51	701064	Cire D'opercules	1 266,35
601065	Commande de Reines et Essaims	1 767,00	701065	Commande de Reines et d'Essaims	1 744,00
601066	Commande D'Inserts	4 785,00	701066	Commande D'Inserts	5 041,80
601068	Commande de Matériel (Ruches...)	2 160,36	701068	Commande Matériel (Ruches, divers)	2 050,04
60107	REVUES Apicoles & Documentation	2 730,88	70107	Revue Apicoles	2 718,50
	TOTAL	<b>21 310,37</b>		TOTAL	<b>23 089,65</b>
			741	Subvention de Fonctionnement du Conseil Général	<b>900,00</b>
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>31 096,57</b>
6064	Fournitures administratives	223,22			
2183 & 615	Informatique Pt matériel (DD ext antivirus) maintenance	373,20			
6251	Voyages et déplacements	162,40			
626	Frais postaux, frais de Téléphone et Internet	470,55			
627	Services bancaires et assimilés	21,29			
	TOTAL	<b>1 250,66</b>			
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>28 204,42</b>			
				<b>RESULTAT POSITIF DE L'ANNEE :</b>	
				PRODUITS moins CHARGES =	<b>2 892,15</b>



# CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE

## Compte rendu de la 41<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Apiculteur Savoyard

### Section Départementale du dimanche 15 mars 2015:

Allocution de bienvenue du Président Jean Pierre Alaïme, remerciements pour les nombreux participants (un record d'affluence).

Remerciements aux Elus, Mr Jean Pierre Vial Vice Président du Conseil Général, Mr Luc Berthoud Maire de la Motte-Servolex, accompagnés de Mme Marie Agnès Thomas Adjointe à l'Agriculture.

Madame Isabelle Gonnet Présidente du GDSA de la Savoie.

Les Présidents de nos Sections Mr Jean Louis Cittadini et Mr André Picchiottino.

**Remerciements à Mme Plassais Isabelle Directrice du Lycée Agricole** à qui nous devons beaucoup, elle met à notre disposition toute la logistique qui nous permet de fonctionner dans de très bonne condition.

### **Présentation du Rapport Moral et d'Activités par le Président:**

- Participation active lors des A.G. des Sections.
- Diverses expositions ; Conférences ; Exposés dans les Ecoles Primaires ainsi qu'au Lycée Agricole, Exposé et Conférence en Maison de retraite.

### **Présentation du Rapport Financier par le trésorier :**

- Adopté à l'unanimité des membres présents et des vérificateurs des comptes Mr Henry Sublet et Mr François Maurier (excusé mais qui avait laissé un compte rendu). Clôture de notre A.G. par la tombola, le pot de l'amitié, le repas que tout le monde attend et où il fait bon se retrouver.



## **RUCHER ECOLE DEPARTEMENTAL**

### **LA MOTTE – SERVOLEX - LYCEE AGRICOLE DOMAINE DE REINACH PROGRAMME DE LA SAISON APICOLE 2016**

- 1- Visite de printemps, (nettoyage des planchers, traitement de la varroase, changement des cires, nourrissage)
- 2 – Transvasement, réunion des colonies faibles, équilibrage des colonies.
- 3 – Contrôle de l’essaimage, pose des hausses.
- 4 – Elevage de reines par greffage ou par cupurlarve ou Méthode Miller.
- 5 - Formation de nucléis, de ruchettes et introduction des cellules.
- 6 – Vérification de la ponte des jeunes reines et marquage.
- 7 – Récolte du miel, traitement de la varroase.
- 8 – Nourrissage et mise en hivernage pour le 15 septembre.
- 9 – Nettoyage, désinfection et rangement du matériel.

Pour 2016 Cours sur la Botanique, avec comme thème les diverses essences.

- les cours sont dispensés tous les mercredis de 17h à 19h en salle de cours « Apiculture », sauf pendant les vacances scolaires.
- Au printemps, en fonction de la température, travaux au rucher à partir de 15h tous les mercredis.

Renseignements auprès de Marc Richon au 04 79 69 66 95 et du Président 04 79 25 40 02 heures repas.





## L'APICULTEUR SAVOYARD

### **12<sup>ème</sup> CONCOURS DES MIELS ET PAINS D'ÉPICES 2015**

#### **Pour les Miel de Zone de : Haute Montagne Clairs les médaillés sont :**

**Abeille d'Argent** : Mr Buffet Philippe (La Motte – Servolex),

#### **Pour les Miel de Zone de : Montagne Clairs les médaillés sont :**

**Abeille D'Or** : Mr Alain Bosc (la Motte-Servolex),

**Abeille d'argent** : Mr Gérard Cellière (Monterminod)

#### **Pour les Miel de Zone de : Montagne Focés les médaillés sont :**

**Abeille d'argent** : Mme Michèle et Mr Jean Jacques Blanc. (Montailleur) ; Mr André Picchiottino (Gilly Sur Isère); Mr Jean Marc Picchiottino (Yenne) ; Mr Jean Humbert (Drumettaz).

#### **Pour les Miel de Fleurs Clairs les médaillés sont :**

**Abeille D'Or**: Mme Mélanie Charron (Chimilin); Mr Goy Patrick (St Alban- Laysse).

**Abeille D'Argent** : Mr Etienne Bescond (La Motte – Servolex) ; Mr Alain Bosc (La Motte-Servolex) ; Le Rucher du CISALB (Viviers du Lac) Mr Renaud Jalinoux ; Me Edmond Evêque (Aix-les-Bains) ; Mr Thierry Ginet (Bourdeau), **Abeille de Bronze** : Mr Georges Morote (Franchin).

#### **Pour les Miel de Fleurs Focés les médaillés sont :**

**Abeille D'Or** : Mr Alain Bosc (La Motte-Servolex) ; Mme Marie Odile St Pierre (La Motte-Servolex), **Abeille d'Argent** : Mr Bourcier Gérard (St Pierre de Génébroz) ; Mme Bernadette Bourgeois (La Motte-Servolex), Mme Evelyne Claver (Chambéry) ; Mr Roger Guetaz (La Motte-Servolex) ; Mr Bernard Lanfrey (St Pierre de Génébroz) ; Mme Edhit Porral et Luce Sivignon (St Sulpice) ; Mr Christian Rousset (La Motte-Servolex) ; Le Rucher Ecole de L'Apiculteur Savoyard Mr Marc Richon ; Mr Henri Sublet (Drumettaz-Clarafond).

**Abeille de Bronze** : Mr Bourcier Gérard (St Pierre de Génébroz).

**Pour les Miel de Plaine Clairs les médaillés sont: Abeille D'Argent** : Mr Jean Pierre Grumel (La Motte-Servolex), **Abeille de Bronze** : Mr Bourcier Gérard (St Pierre de Génébroz), Mr Buffet Philippe (La Motte – Servolex).

**Pour les Miel de Plaine Focés les médaillés sont: Abeille D'Argent** : Mr Sublet Henri (Drumettaz Clarafond). **Abeille de Bronze** : Cisolb Mr Jalinoux Renaud Rucher Expérimental (Viviers du Lac), Rucher- Ecole (La Motte-Servolex).

**Pour les Miel de Forêt Focé : Abeille D'Or à** : Mr Buffet Philippe (La Motte – Servolex),

**Pour les Miel de Miellat : Abeille D'Argent à** : Mme Bernadette Bourgeois (La Motte-Servolex) ; Jean-Pierre Grumel (La Motte-Servolex).

**Le 13<sup>ème</sup> Concours des Miel et Pains d'Épices : Aura lieu le : 15 Novembre 2016.**

## Notre Association en 2015:

- Le 13 janvier intervention à Novalaise pour présentation de l' Abeille à des élèves d'une classe de 6<sup>ème</sup>.
- Le 15 janvier présentation des vœux à Jean Baptiste Blanchet
- Le 13 mars Conférence sur l' Apiculture au Césalet,
- Le 15 mars notre A.G.
- Le 28 mars A.G. du GDSA.
- Le 13 mai réunion en Mairie sur le COPIL,
- Le 17 mai Exposition et Conférence au Césalet sur les Fleurs et L' Abeille,
- Le 22 mai CA de L' Apiculteur Savoyard,
- Le 30 mai Exposition dans le cadre du Développement Durable,
- Le 1,2 et 3 juin le Jardin c'est la Vie dans le cadre du Développement Durable
- 20 juillet récolte du Rucher Expérimental du Viviers du Lac,
- 24 août récolte du Rucher Ecole de Reinach,
- 16 octobre CA de L' Apiculteur Savoyard,
- 14 novembre Jury du Concours des Miels et Pains D' Epices,
- 19 novembre livraison des pots au local.

# PERRIER

## INFORMATIQUE



- Matériels & Réseaux
- Logiciels de gestion
- Copieurs numériques
- Mobilier de bureau

**LOCATION EVOLUTIVE**  
**MAINTENANCE**  
**TOUTES MARQUES**



Ordinateurs



Logiciels



Impressions

Tel. 04 79 69 34 46  
Fax 04 79 62 13 25  
1491 av. de Lyon - 73000 CHAMBERY

[perrier@perrier-informatique.fr](mailto:perrier@perrier-informatique.fr)  
[www.perrier-informatique.fr](http://www.perrier-informatique.fr)

## **Soutien à L'U.N.A.F. :**

**L'UNAF se bat depuis 70 ans pour la sauvegarde de l'abeille, la pérennité du métier d'apiculteur et l'avenir des générations futures !** Pour que notre combat continue, l'UNAF lance aujourd'hui un **appel à don vers le grand public.** Depuis 1995, l'UNAF s'est engagée avec énergie dans le combat **contre les pesticides** les plus toxiques pour les abeilles. Elle a médiatisé les phénomènes, mobilisé les apiculteurs et initié plus de **20 procédures juridiques** pour protéger les abeilles. **L'UNAF a ainsi obtenu plusieurs victoires** avec le retrait du marché de certains insecticides, mais **poursuit le combat** puisque ces insecticides toxiques **restent utilisés** sur de nombreuses cultures.

Par ailleurs, grâce au programme Abeille, Sentinelle de l'environnement®, **nos concitoyens, nos élus et les médias** ont pris conscience **du rôle primordial de l'abeille** et des insectes pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité.

**Cette prise de conscience doit cependant continuer !**

**L'apiculture trouve sa force au cœur de chaque apiculteur qui, comme nos chères ouvrières, œuvrent et se battent pour le bien de la colonie !**

- **Vous êtes à nos côtés** à chaque instant partout en France dans toutes les actions visant à faire découvrir, à promouvoir et à défendre l'apiculture française (animations, fête du miel et rucher-école)
- **Vous êtes le relais des messages** du syndicat national qui est votre voix à tous
- **Vous êtes au cœur du combat** en nous relayant les difficultés auxquelles vous êtes confrontés sur le terrain

**Vous êtes les mieux placés pour être les messagers de cet appel à don.** Nous vous remercions de le relayer auprès de vos adhérents, de vos amis, de vos réseaux, sur vos sites internet, car chaque don, aussi minime soit-il, contribuera à ce que l'UNAF continue à défendre au mieux les intérêts de toutes les familles d'apiculteurs. L'abeille est toujours en danger .... Mais elle n'a pas disparu car nous sommes de plus en plus nombreux et de plus en plus forts pour porter toujours plus haut ce message de défense de l'abeille et de l'apiculture française ! Agissons maintenant !

Vous pouvez faire un don de : 5 € ; 10 € ; 15 € ; 20 € ou plus,

Soit directement sur le site de l'UNAF :

<http://www.unaf-apiculture.info/Dons.html>

Ou par chèque à l'ordre de L'U.N.A.F. et à envoyer à :

L'U.N.A.F. 26 Rue des Tournelles 75004 PARIS.

Chaque Don, si minime soit-il contribuera aux actions menées par l'U.N.A.F. en faveur de la sauvegarde des Abeilles et de l'Apiculture Française.

## **RUCHER ECOLE :**

C'est une grande satisfaction de voir le nombre de participants aux cours de formation, pour devenir de bons Apiculteurs. Tout le mérite en revient à nos deux formateurs Marc Richon et Henri Marquis bien épaulé par Etienne Bescond. Un grand merci du Président au nom de tous pour la qualité de leur enseignement Pratique et Théorique.

Un merci aussi à Philippe Buffet et Pierre Vuillermet pour la fauche du Rucher.

## **Rucher Expérimental du Viviers du Lac :**

Un grand merci à Edmond Evêque qui suit très bien le Rucher, un merci ainsi à François Maurier qui lui s'occupe de la fauche de ce Rucher.

## **Bibliothèque de L'Apiculteur Savoyard :**

Nous possédons une belle bibliothèque (d'une cinquantaine d'ouvrages) qui est gérée par Marc Richon et Henri Marquis au Rucher Ecole.

Si vous désirez emprunter des ouvrages pour les consulter rapprocher vous des Formateurs pour voir la liste et faire votre prêt.

Nous comptons sur vous pour en prendre le plus grand soin car c'est notre bibliothèque Associative.



## **L'Apiculteur Savoyard Section d'ALBERTVILLE :**

L'Assemblée Générale de notre section aura lieu le : **31 Janvier 2016 à 14h30.**

Après des récoltes 2012, 2013 et 2014 catastrophiques, les apiculteurs retrouvent en cette année 2015 une production moyenne relativement correcte.

En effet, malgré des conditions climatiques très contrastées : printemps précoce – été marqué par des jours de canicule suivies de grandes sécheresses ou des pluies intenses selon les coins.

Les récoltes de miel 2015 sont pour les apiculteurs de la Section D'Albertville correctes par rapport aux années précédentes, mais elles n'atteignent pas pour autant une production satisfaisante et suffisante.

Le Rucher Ecole sous la conduite de Michel Ceccon fonctionne très bien, si vous avez des besoins de formation ou de renseignements n'hésitez pas à le contacter.



## **L'Apiculteur Savoyard Section de BEAUFORT :**

Notre association a participé le 5 septembre au forum des associations organisé par (L'AAB)

Peu de visiteurs au cours de cette journée maussade, presque hivernale. Quelques personnes attirées par l'abeille, le miel du rucher école, sans plus.

Mais l'essentiel n'était-il pas d'être présent ?

## **Le Rucher Ecole :**

Nous n'avons pas un grand nombre de participants, une sensibilisation dans ce sens sera faite au printemps 2016 pour attirer plus de monde.

## **Récolte 2015 :**

Dans le Beaufortain la récolte a été comme dans l'ensemble de la Savoie, meilleurs que ces trois dernières années.



Le Président Jean Louis Cittadini et le Trésorier Yvon Gachet

## Profitez de la période creuse pour faire du Pain D'Epices :

### Recette du Pain à l'Orange (nouvelle recette)

# Pain d'épices à l'orange

## Ingrédients

250 g farine

1 paquet de levure

175 g miel

75 g sucre

½ verre d'eau

3 cuillers à soupe d'huile

1 œuf

250 g marmelade d'oranges

Épices au choix (gingembre, muscade, girofle, cannelle, vanille, anis...)

Mélanger sucre, miel et eau.

Ajouter farine et levure,

puis l'œuf, l'huile, la marmelade d'oranges et les épices.

Verser dans un moule garni de papier cuisson

Cuire thermostat 6 pendant 1 h 15 ou thermostat 4 pendant 2 h.



**Un Expert Ecologue – Forestier à votre Service  
Conseil – Expertise – Ingénierie.**

**Yann BREULL Tél. 04 79 96 12 37 / 06 84 30 18 75**

**Courriel : [breull.yann@wanadoo.fr](mailto:breull.yann@wanadoo.fr)**

**Conseils en Techniques Respectueuses de l'Environnement.  
Conseils pour l'Utilisation d'Espèces Végétales Autochtones, adaptées  
aux conditions écologiques de chaque site.**

## COMMANDE D'INSERTS JANVIER , FEVRIER et JUIN 2016

Votre commande doit parvenir au trésorier pour le 05 janvier ou le 05 février 2015 ou le 05 juin 2016 dûment remplie (**en marquant bien la date de validation de votre déclaration de ruches 2015 auprès de la COPELSA et de votre numéro d'Apiculteur**), sans cela aucune livraison de la part du GDSA ne peut avoir lieu.

Cette démarche est inscrite dans le plan sanitaire (P.S.E.) que le G.D.S.A. s'est engagé à respecter au sujet de la délivrance des médicaments.

### **Commandes Groupées : Respecter bien les délais.**

Ci-joint les coordonnées du responsable:

Mr Jean Humbert 315 route des Terraillers 73420 Drumettaz tél : 06 16 71 95 72.

### **Déclaration d'Impôts :**

Bien spécifier sur votre feuille d'Impôt, écrire à la main près du chiffre de déclaration de revenu : 10 Ruches Maxi en production non soumis à imposition. Pour les Adhérents qui ont un N° SIRET, ne pas donner suite au transfert de téléphone sur téléphone Professionnel, intervenir de suite pour rester en page blanche, sinon les pages jaunes c'est payant.



**GAEC l'Escargot du Nivolet**

**Miel - escargots préparés**

*goûter notre nature*

243 Rue des Sablons  
73230 St Alban Leysse  
Tel : 06.18.69.05.48  
06.81.36.32.36  
**VENTE DIRECTE SUR  
EXPLOITATION**



**Couleur de Marquage des Reines pour l'Année 2016 : BLANC**

## LES EVOLUTIONS DE LA DECLARATION DES RUCHERS

La DGAL, sous le prétexte de se mettre en conformité avec le nouveau règlement européen encadrant les aides octroyées dans le cadre du Programme apicole européen (PAE), a informé les acteurs de la filière d'un changement de période dans la déclaration de ruches pour 2016.

**Pour 2016, la période obligatoire de déclaration de ruches s'effectuera entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2016.**

Les déclarations de ruches pour l'année 2015 ont été clôturées le 31 octobre 2015.

Le site Téléruchers et le Cerfa seront remis à jour prochainement.

<http://agriculture.gouv.fr/la-declaration-des-ruches-evolue-en-2016> ; vous trouverez sur cette page la communication du Ministère de l'Agriculture.

Pour votre information, l'U.N.A.F. a fait remonter à la DGAL un certain nombre de questions et de demandes de précision quant à cette évolution dans la procédure de déclaration de ruches.

Merci de nous apporter ces éléments de précision afin que nous puissions informer rapidement nos adhérents de ce changement.

La DGAL a donc décidé **de maintenir une possibilité d'actualiser les déclarations de ruches durant l'année 2016 pendant la période non obligatoire (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août) :**

Pour les apiculteurs devant présenter un récépissé de déclaration de ruches actualisé avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016 (ex : aides FranceAgriMer, aides à l'installation, mesures agro-environnementales et climatique, ...), il sera possible de réaliser, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 août 2016, **une déclaration 'hors période obligatoire'** sur Télérucher générant un récépissé de déclaration de façon immédiate ; ou par l'envoi d'un Cerfa avec un délai de traitement de 60 jours.

Les modalités de ces procédures ne sont pas arrêtées à ce jour et seront précisées prochainement. Nous vous les ferons bien entendu parvenir.

Nous vous tiendrons au courant car en trois mois les dates ont changées deux fois.

## Les Commandes :

### Inserts :

Dates des commandes : Pour le Printemps 05 janvier ou 05 février 2015  
Pour le traitement d'été pour le 05 juin 2015.

### Matériel :

Deux commandes de matériel annuelles sont faites au printemps et à l'automne, hors de ces périodes si vous avez besoin de matériel qui ne figure pas sur la liste envoyez un courrier ou appelez le responsable:

Mr Jean Humbert 315 route des Terrailleurs 73420 Drumettaz Tél. 06 16 71 95 72.  
Faites-lui part de votre besoin et il vous fera suivre le coût et la date de livraison.

### Cire d'opercules:

Pensez à faire fondre de bonne heure votre cire d'opercules, car comme chaque automne nous faisons au sein de l'Association un regroupement, que nous envoyons chez le cirier, pour avoir de la cire d'opercules de première qualité à donner à nos abeilles.

### Candi :

Une commande a été faite en novembre, pensez à faire votre approvisionnement, afin de pouvoir le donner à vos colonies dès que le besoin se fait sentir ce qui évite la famine surtout avec un automne long comme cette année ou nos abeilles sont sorties très tardivement.

**Tarif 2016 Reines et Essaims (à ce jour nous l'attendons):** Une seule commande sera faite pour livraison courant mai ou juin.

# GITE PIERRE-PAUL

## LOCATIONS

### Chambres - Appartements

Etienne et  
Marie-France SOUILLE

“Les Verneys”  
73450 VALLOIRE  
Tél/Fax 04 79 59 01 02



## APICULTEUR SAVOYARD : Assurances Groupama 2015.

Nature des garanties	Plafond de garantie	Franchises
<p><b>A – <u>Responsabilité civile</u></b>            1) Dommages corporels et immatériels.            2) Dommages matériels.            3) Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel.            4) Dommages corporels et/ou matériel résultant de la responsabilité « produit ».            5) Dommages corporels, matériels et immatériels confondus résultant de la pollution accidentelle des eaux.            6) RC du commettant en cas de vol commis par les préposés : garantie limitée au montant indiqué aux CP</p>	<p>1) par sinistre illimitée            2) par sinistre 1530000 €            3) par sinistre 153000 €</p>	<p>NEANT.</p>
<p><b>B – <u>Incendie.</u></b>            - Incendie et Garantie annexes.            - Recours des voisins et des tiers.</p>	<p>- Montant forfaitaire indiqué aux CP ou au certificat de garantie.            - Par sinistre 153.000 €</p>	<p>Franchise absolue de 23 € en tempête.</p>
<p><b>C – <u>Vol et détérioration.</u></b></p>	<p>- Montant indiqué aux CP ou au certificat de garantie.</p>	<p>Dépôt de plainte obligatoire à partir de 5 Ruches : attestation du garde champêtre.            - Forfait de 77 €.</p>
<p><b>D – <u>Mortalité des Abeilles.</u></b>            - Par maladies contagieuses et aspergillomycose.            - Par empoisonnement.</p>	<p>- Montant indiqué aux CP ou au certificat de garantie.</p>	<p>- Franchise absolue de 10% par sinistre.</p>
<p><b>E – <u>Protection Juridique</u></b>            - <u>Insolvabilité des Tiers.</u></p>	<p>- A concurrence des honoraires et des frais réellement exposés.            Plafond de 30.500 €</p>	<p>NEANT.</p>

## **RECAPITULATION DES OPTIONS POSSIBLES**

**Vous ne pouvez choisir qu'une option pour l'ensemble de vos ruches.**

**OPTION 1** : COUVERTURE DU RISQUE  $A + E = 0,10$  Euro par ruche et ruchette.

**OPTION 2** : COUVERTURE DU RISQUE  $A + B + C + E = 0,50$  Euro par ruche et ruchette avec un minimum à payer de : 3.85 €.

**OPTION 3** : COUVERTURE DU RISQUE  $A + B + C + D + E = 1,15$  Euro par ruche et ruchette un minimum à payer de : 3.85 €.

Déclarez bien toutes vos ruches et ruchettes c'est ce qui est pris en compte en cas de sinistre ainsi que l'option choisie.

Renouvelez rapidement votre cotisation car après le **31 mars** vous n'êtes plus couverts par l'assurance.

**Pour les déclarations de sinistres les Présidents de chaque Section ont des imprimés, contacter les en cas de besoin.**



**Toujours là pour moi.**

---

## **LES OBLIGATIONS DE L'APICULTEUR :**

Immatriculation : Tout Apiculteur qui commercialise du miel doit disposer d'un numéro SIRET. D'un NUMAGRIT s'il produit du miel pour sa consommation personnel. Ce numéro doit figurer sur sa déclaration annuelle de ruches.

### **EMPLACEMENT DES RUCHERS**

#### **ARRETE PREFECTORAL DU 24 NOVEMBRE 1992**

En SAVOIE, les ruches peuplées ne peuvent être placées à moins de :

- 2 mètres des landes, friches, bois, terrains fauchés ou pâturés;
- 5 mètres des terrains cultivés;
- 10 mètres des chemins ruraux et forestiers;
- 15 mètres des voies communales, départementales, nationales;
- 20 mètres des habitations individuelles;
- 100 mètres des habitations collectives ainsi que des établissements à caractère collectif et, ou, recevant du public.

La distance à prendre en compte est celle mesurée de la ruche la plus proche jusqu'à la limite de la propriété voisine ou des murs extérieurs de l'habitation ou de l'établissement.

Ces mesures ne sont pas applicables aux ruchers composés de 9 ruches au maximum implantés dans des zones à forte déclivité et situés à une hauteur minimum de 2m 50 au-dessus des voies, terrains et sommet du faîte des habitations voisines.

**Extrait de l'article 207 du Code Rural :** « Toutefois, ne sont assujettis à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité.

Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche. »

Rappelons qu'en matière d'emplacement de ruchers, la raison et le bon sens ont autant d'importance que la stricte application des textes réglementaires.

### **IMMATRICULATION DES RUCHERS**

Chaque exploitation déclarée reçoit un numéro d'immatriculation permanent composé de Huit chiffres, dont les deux premiers reproduisent le numéro minéralogique de la Savoie et les quatre autres composants le numéro d'identification du rucher dans le département. Celui-ci doit être reproduit en caractères apparents et indélébiles, d'au moins huit centimètres de hauteur et cinq centimètres de largeur, en ménageant une séparation par un tiret entre les deux groupes de chiffres, sur au moins 10% des ruches ou sur un panneau placé à proximité du rucher. Si la totalité des ruches est identifiée par le numéro d'immatriculation, la hauteur des lettres peut être limitée à trois centimètres.

## CHANGEMENT POUR LES VISITES SANITAIRE

Pour information de la part de l'U.N.A.F. Dans le cadre de la réforme du sanitaire, vous trouverez auprès de votre Association la liste des vétérinaires titulaires d'un DIE apiculture.

Les apiculteurs peuvent directement prendre contact avec eux.

Ces vétérinaires sont inscrits au tableau de l'ordre des vétérinaires, ils sont donc habilités à exercer en libéral.

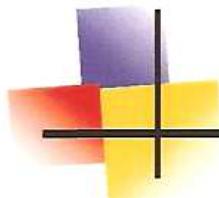
Un ancien ASA peut également passer une convention avec l'un de ces vétérinaires afin d'exercer la mission de technicien sanitaire apicole sous l'autorité et la responsabilité du vétérinaire.

Le Conseil de l'ordre des vétérinaires dispose également d'une liste de 300 vétérinaires api hiles pas forcément titulaires d'un DIE apiculture.

Si vous estimez que la couverture de votre région en vétérinaires titulaires d'un DIE apiculture n'est pas suffisante, nous pouvons leur demander cette liste complémentaire.

Les vétérinaires inscrits 'en formation' dans le tableau seront titulaires du DIE en décembre 2015 est disponible auprès de l'Association.

Ces informations peuvent encore évoluer, nous vous tiendront au courant.



## **NOVA LAISE IMMOBILIER** SARL NOVALIMMO

**Olivier GUETAZ**

Gérant

06.87.35.62.26

04.79.65.12.59



.....  
Chef Lieu - 73470 NOVA LAISE

Email : [guetaz@novalaise-immobilier.fr](mailto:guetaz@novalaise-immobilier.fr)

Site internet : [www.novalaise-immobilier.fr](http://www.novalaise-immobilier.fr)

## VENTES ET ACHATS DE MATERIELS

### LES VENTES :

L'Apiculteur Savoyard vend 1 chaudière à cire électrique Modèle Bourgeois (totalement révisée par le constructeur). S'adresser au Président:

Tél. 04 79 25 40 02. Prix : 400 €.

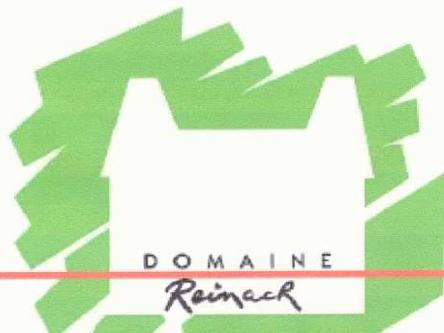
**Gilbert GUILLERMIN – GOLLET** vend ses 7 ruches et tout le matériel cause de maladie oculaire. Tél : 04 79 44 11 33 ou le : 06 25 70 74 22.

**Vend Ruches 10 et 12 cadres pleines :** Tél : 06 51 34 73 02.

### LES ACHATS :

L'Association recherche vieux livres d'Apiculture pour sa Bibliothèque. Ainsi que tous matériels anciens pour ses expositions.

Prendre contact avec le Président 04 79 25 40 02 ou le Trésorier 04 79 25 47 82.



**REINACH FORMATIONS**

ETABLISSEMENT PUBLIC AGRICOLE DE SAVOIE

*La Motte-Servolex*

Domaine Reinach

73290 La MOTTE - SERVOLEX

Tél. 04 79 25 41 80.

Email : [epl.la-motte-servolex@educagri.fr](mailto:epl.la-motte-servolex@educagri.fr)

Site : [www.reinach-formations.educagri.fr](http://www.reinach-formations.educagri.fr)

**J**ean Robin commence son jardin de simples (qui sera celui de l'École de médecine) en 1591, sur l'île Notre-Dame (aujourd'hui île Saint-Louis), à Paris. Il est alors apothicaire et si compétent qu'Henri IV le nomme "arboriste, simpliciste et botaniste du Roi" en 1601. Des ailes poussent à Robin, il lui faut rechercher de nouvelles plantes... aidé de son fils Vespasien, qui s'en va parcourir l'Europe. Celui-ci glane des connaissances, des boutures et des graines, des espèces exotiques. En 1602, il plante au square Saint-Julien un jeune spécimen récolté quelque part sur les rives du Saint-Laurent, à moins que ce ne soit sur les flancs des Appalaches (au Québec). Comme ses fleurs sentent bon! Ne serait-ce pas un acacia? A défaut de le savoir, voilà comment on l'appelle. Mais non! C'est un robinier! *R. pseudoacacia*: ainsi le nomme Jacques-Philippe Cornuti, premier botaniste à décrire les espèces canadiennes, en hommage à Jean Robin dont il fut l'élève. Eh bien, le croirez-vous? Ce premier robinier "français" s'appuie certes sur une canne de béton, mais il est toujours là, dans le square Viviani (V<sup>e</sup> arrondissement), adossé à l'église Saint-Julien-le-Pauvre. C'est le plus vieux arbre de Paris et le plus vieux robinier d'Europe. L'un de ses rejets pousse quant à lui au Jardin des Plantes, où Vespasien, nommé "sous-démonstrateur" du Jardin du Roy au moment de sa création en 1635, le transplanta en même temps que d'autres plantes du Canada, initialement plantées dans le jardin de l'École de médecine. Son tronc principal est mort, mais pas la souche, qui a émis de nouveaux rejets. Ah, c'est du solide! Et mieux que ça, c'est très intéressant: l'arbre pousse vite, fixe l'azote sur ses racines et améliore les sols, a un système racinaire puissant, anti-érosion, ses fleurs sont mellifères; son bois enfin, est si dur et résistant qu'on en faisait autrefois les rayons des roues de charrette et qu'on devrait bien en faire davantage usage aujourd'hui: n'est-il pas deux fois moins cher que le teck et autrement plus écologique? Le robinier, c'est sûr, a un bel avenir devant lui.



### **EN RÉSUMÉ**

Planter le robinier au soleil, en tout sol sauf lourd et compact (autrement dit argileux et humide, l'hiver) et prévoyez de la place: il peut prendre 1 m par an, pendant plus de 30 ans... Enfin, s'il s'agit du type! Il existe en effet de nombreux cultivars, fastigié, tortueux, à feuillage doré, remontants... moins vigoureux et plus adaptés aux petits jardins.

## **INFORMATION du GDSA de la Savoie:**

**A.G. du GDSA : le 19 Mars 2016 à 14h à Montmélián.** Venez nombreux.

### **Cotisation du GDSA :**

Pour l'année 2016 la cotisation par adhérent reste à 4.00 €. La cotisation par ruche ne bouge pas non plus et reste à 0.40 €.

### **Commande d'Inserts Apivar :**

Le tarif des inserts reste inchangé pour 2016 et reste donc à : 23.00 € le paquet hors coût d'envoi par la poste, (rappel : 1 paquet de lanière permet de traiter 5 colonies ou 10 essaims).

### **A propos des commandes d'Inserts au GDSA :**

Pour pouvoir bénéficier des produits de traitement par le GDSA, tout apiculteur doit être à jour de ses cotisations (cotisation fixe et cotisation par ruche, bien remplir les deux lignes sur la feuille de cotisation de l'Apiculteur Savoyard).

Car le GDSA ne délivre des médicaments qu'à ses adhérents à jour de leur cotisation.

Et aussi sur le plan Législatif, il vous faut être en règle c'est-à-dire : avoir bien déclaré ses ruches en 2015.

Vous devrez pour cela indiquer sur votre commande d'inserts que vous allez faire en janvier ; février ou juin la date figurant sur le récépissé de déclaration à la COPELSA ou sur celui fait sur télé-ruchers.

Attention pour 2016 la Télé-déclaration évolue, lisez l'article page 15.

**Sans cette date de validation vous ne recevrez pas de la part du GDSA de la Savoie vos inserts.**

### **Décision du CA du GDSA :**

Lors du CA du 11 décembre 2014 il a été décidé que les Ruchers Ecoles du Département se verraient attribués gracieusement le traitement Apivar en fonction des déclarations 2014 de ces derniers et jusqu'à 10 ruches par Rucher Ecole.

### **GDSA et O.V.S. :**

Deux réunions à Lyon ont eu lieu, notre GDSA était représenté par la Présidente et un membre du CA.

# COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Composition du bureau Départemental :

- Président d'honneur : Jean Baptiste BLANCHET
- Président : Jean Pierre ALAIME
- Vice Président : André PICCHIOTTINO
- Trésorier : Roger GUETAZ
- Secrétaire : Laurent GIRARD - REYDET



## Membres du Conseil D'Administration :

- |                            |                          |                       |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| - Jean Pierre ALAIME :     |                          | Section de Chambéry   |
| - Annie BAUDRIN :          | Trésorière               | section D'Albertville |
| - Jean Noël BECHET :       |                          | Section de Chambéry   |
| - Laurent GIRARD - REYDET: |                          | Section de Chambéry   |
| - Jean Louis CITTADINI :   | Président de la          | section de Beaufort   |
| - Jean HUMBERT :           | Responsable Matériels    | Section de Chambéry   |
| - Roger GUETAZ :           |                          | Section de Chambéry   |
| - Henry MARQUIS :          | Formateur Rucher Ecole / | Section de Chambéry   |
| - André PICCHIOTTINO :     | Président de la          | section D'Albertville |
| - Odette PITRAT :          |                          | Section de Chambéry   |
| - Marc RICHON:             | Formateur Rucher Ecole / | Section de Chambéry   |
| - Pierre VUILLERMET:       | Entretien Rucher Ecole   | Section de Chambéry   |



### **Assurances :**

En cas de sinistre avertir immédiatement par lettre le Président : Mr Jean Pierre Alaime 30 clos St Exupéry 73 290 La Motte-Servolex. **Dans un délai de 5 jours.**

### **Pour les retardataires :**

Si vous **n'avez pas réglé votre assurance avant le 31 Mars 2016** à partir de ce moment vous **n'êtes plus assurés** avec tous les risques et les inconvénients que vous **avez à supporter en cas de sinistre ou accident.**

**Commandes de Lanières Apivar :** Commander bien aux dates prévues.

Pour le traitement de printemps deux dates : **05 janvier ou le 05 février 2016**

Pour le traitement d'été une seule date : **05 juin 2016**

**Soyez rigoureux sur ces dates sinon le GDSA vous les fera payer plus cher.**

### **A remplir et conserver pour vous (le pense bête de votre cotisation) :**

Cotisation sans Revue (Abeilles et Fleurs) ..... €  
Cotisation avec Revue (Abeilles et Fleurs) ..... €  
Cotisation Assurances : Option Choisie I ..... € II ..... € III ..... €  
Cotisation G.D.S.A : ..... €  
Cotisation Eco-Emballage : ..... € Cotisation U.N.A.F : ..... €  
Abonnements supplémentaires : Santé de L'Abeille : ..... €  
Abeille De France : ..... €  
CARI : ..... €

Déclaration de Ruches Faite le : .....

Traitement de printemps: Nombre de pochette commandée : .....

Traitement d'été : Nombre de pochette commandée : .....

**Le Forfait Apicole pour 2014 est de 12.50 € par ruche pour les Départements des Savoie et de 12.50 € aussi pour le Département de L'Ain.**

**Tous le Conseil D'Administration se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi que des vœux de bonheur, de santé pour vous et vos famille et d'avoir de très belles colonies d'Abeilles en 2016.**

## Photos du Conseil d'Administration de L'Apiculteur Savoyard



Jean Pierre Alaime  
Président Départemental



André Picchiottino  
Président Section Albertville  
Vice Président



Laurent Girard Reydet  
Secrétaire Départemental



Roger Guetaz  
Trésorier Départemental



Jean Humbert  
Administrateur



Jean Louis Cittadini  
Président Section de :  
Beaufort



Marc Richon  
Formateur Rucher Ecole



Henry Marquis  
Formateur Rucher Ecole



Annie Baudrin  
Trésorière d'Albertville



Odette Pitrat  
Trésorière de L'Apiculteur Bugiste



Pierre Vuillermet  
Administrateur



Jean Noël Bechet  
Administrateur

## ‘AUPRES DE QUI S’ADRESSER ‘

### **Pour la vie de l’association :**

**Au Président :** Jean Pierre ALAIME 30, clos St Exupéry 73290 La Motte – Servolex.  
Tél. : 04 79 25 40 02.

**Le Vice Président :** André PICCHIOTTINO. Tél. : 06 10 33 98 59

**La Formation Apicole :** Henry MARQUIS. Tél. : 04 79 25 02 23.  
Marc Richon. Tél. : 04 79 69 66 95.

**Les Commandes :** Jean Humbert. Tél. : 06 16 71 95 72.

**Les Assurances :** Jean Pierre ALAIME. Tél. : 04 79 25 40 02.

**Les Adhésions :** Roger GUETAZ Tél. : 06 73 86 08 99.

**Les Abonnements :** Roger GUETAZ Tél. : 04 79 25 47 82.

**La Trésorerie :** Roger GUETAZ Tél. : 04 79 25 47 82.

**Le Secrétariat :** Laurent GIRARD - REYDET Tél. : 04 79 62 07 15.

**Le Bulletin de Liaison :** Roger GUETAZ Tél. : 06 73 86 08 99.  
Courriel : [apiculteur.savoyard@orange.fr](mailto:apiculteur.savoyard@orange.fr)

**Pour les Maladies :** L’Agent Sanitaire de votre Secteur ou si vous ne le savez pas appelez la D.S.V. (Direction des Services Vétérinaires) au 04 79 33 15 18.

La liste des Agents Sanitaires peut aussi être consultée au siège de L’Association.

### **Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Savoie :**

172, Avenue Pierre Lanfrey 73000 CHAMBERY Tél. : 04 79 69 90 30.

**Pour les Analyses d’Abeilles et de Couvain :** Suspicion de maladie contagieuse au Laboratoire Départemental d’Analyses Vétérinaires :

321, Chemin des Moulins B.P. 1113  
73011 CHAMBERY CEDEX. Tél. : 04 79 33 19 27.

**Pour toutes autres Analyses :** (Suspicion d’empoisonnement) ou bien d’Analyses Polliniques.

CNVA. Route des Colles SOPHIA ANTIPOLIS 06410 BIOT. Tél. 04 92 96 00 20.

**Pour faire Analyser votre Miel :** C.E.T.A.M. Laboratoire d’Analyses  
Rue Jean Baptiste de la Salle 57310 GUERANGE Tél. 03 82 82 68 22.

**Le Site Apicole de votre Syndicat existe vous pouvez le consulter:**

<http://apiculteur-savoyard.jimdo.com/>:



**SARL ISNARD**  
**« ALP'ABEILLE »**  
19 rte de Tully  
74200 Thonon les bains  
[www.alpabeille.com](http://www.alpabeille.com)



**Tout le matériel apicole**

**Ciriers de père en fils depuis 1958**



**Fabrication de candi Chant'Abeille**



**Ouvert du mardi au vendredi**  
**De 9h à 12h et de 14h à 18h**  
**le samedi de 9h à 12h**  
**Tel : 04 50 26 66 20**  
[alpabeille@wanadoo.fr](mailto:alpabeille@wanadoo.fr)



**certifié ECOCERT**